



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 14	Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2026
---	--

Présents : DAVID Cécile, DUPEYRON Sandrine, GANDILHON Michel, GUYOT Jean François, JOANNIN Valérie, PERRET Marie-Renée, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, POUILLY Vanessa, PROUVOST Nicolas, RELAVE Emma, THUGNIOT Frédéric et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : ROCHE Nathalie

Absents ayant donné pouvoir : GOUTAGNY Pascal à PROUVOST Nicolas

Secrétaire : PROUVOST Nicolas

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2026 est validé.

Urbanisme :

- Dépôt d'un PC par M. et Mme KERNOU pour la construction de deux maisons individuelles, 10 impasse des Egaux, demande de pièces complémentaires ;
- DP accordée à M. GRATALOUPE Romain pour l'installation d'une pergola sur la terrasse, 9 impasse des Egaux ;
- DP refusée à M. PERREIRA Hervé pour la construction d'une pergola sur la terrasse, 385 rue Fontanésium ;
- DP accordée à Mme COURTIN Majorie pour la construction d'une piscine, d'un pool house et l'installation de panneaux solaires, 296 chemin de la Verna ;
- Dépôt d'un PC par M et Mme LAGRANGE Sylvain et Amélie pour la démolition et la reconstruction d'une terrasse, 856 chemin du Rivollier, demande de pièces complémentaires le 25/06/2026 ;
- DP accordée à M BONNEFOY Pascal pour la construction d'une véranda, 4 impasse du Pilat ;
- Dépôt d'une DP par M DIMIER Gérard pour la construction d'un auvent, 638 chemin du Rivollier, en cours d'instruction ;

Rencontres entre le 4 juin et le 10 juillet 2026 :

- Tirage au sort des jurés d'assise à Sorbiers, 3 habitants de la commune ont été tiré au sort
- Comité syndical d'entente rurale, toujours en attente de la réponse de Saint-Jean-Bonnefonds pour leur entrée dans le syndicat
- Club de foot de l'AFPC, présentation du bilan financier, discussion autour d'un point important sur le coût de l'électricité qui pèse lourd sur le budget du club, le club demande aux communes de réévaluer leur aide financière
- Inauguration du nouveau parcours permanent de trail par l'association route 42 à Sorbiers. Ce parcours passe par Fontanès.
- Comité syndical du SIEL, vote du nouvel exécutif
- Assemblée générale du RPE, présentation du bilan financier, fin 2025 il y a 59 assistantes maternelles en activités et inscrites à la PMI
- La maison familiale rurale de Montbrison, pour un temps d'échange et un travail d'ébauche du questionnaire destiné aux plus de 65 ans de la commune afin de connaître leurs besoins
- Géomètre et propriétaire du 2 impasse des tilleuls pour la définition des limites de propriété
- 2 Commissions habitat solidaire, avancement du questionnaire et validation des premières visites de sites existants
- La Préfecture et l'académie sur l'observatoire des écoles
- Inauguration de la galerie nationale du design à Saint-Etienne
- Visite du chantier de la nouvelle piscine, les délais sont respectés pour une ouverture officielle le 1^{er} mars 2027
- Saint Jean Bonnefond et Saint-Héand pour la police municipale
- Assemblée générale de l'ADMR
- SEM, pôle de proximité, point sur les chantiers de voiries à venir
- Entretiens d'embauche pour les emplois d'été, la commune a reçu 6 candidatures, 5 d'entre eux ont été reçu en entretien et 2 ont été retenu pour effectuer 2 semaines de travail chacun : Noa BLANCHARD et Thomas CHEZEAU
- Comité syndical de la piscine du val d'Onzon
- Entente pour la nouvelle piscine
- CTG Convention Territoriale Globale (CAF) comité technique, puis comité de pilotage
- Le pôle d'instruction des autorisations d'urbanisme, pour un dossier complexe
- Réunion d'adjoints et conseillers municipaux délégués pour la préparation du conseil municipal
- Conseil d'école, l'effectif pour la prochaine rentrée est de 52 enfants, protocole de santé mentale à l'école, présentation des différentes sorties et projets et bilan financier
- Commission cadre de vie
- Les guiguettes, huit soirées dont deux avec les associations de Fontanès : l'Association des Parents d'Élèves et le Comité des fêtes
- Déménagement final de la Cure. Restitution des lieux à la paroisse
- Elections du CME

- SIEL : Bilan du SAGE (Service d'Aide à la Gestion de l'Energie), présentation par Nicolas PROUVOST
- SEM, information sur les déchets point d'étape, projet d'incinérateur et modifications des entrées en déchèteries
- Commission info, préparation de la feuille info de juillet
- Inauguration du bâtiment école, périscolaire, dojo, local technique
- Formation GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) pour les nouveaux élus
- Rencontre des commerçants du coin des douceurs pour évoquer les travaux à prévoir notamment des petits travaux d'électricité et rafraîchissement des peintures
- Rencontre de l'association « de la ferme aux quartier », fournisseur de la restauration scolaire
- Conseil métropolitain,
- Oliver Teobaldo, de Saint-Christo-en-Jarez pour un point sur la redynamisation du LARJ, un accueil est prévu cet été sur Fontanès les vendredis soir avec 5 jeunes inscrits
- CME, dernière séance de l'année, bilan de l'année autour d'un goûter
- Commission enfance/jeunesse
- L'entreprise Noca pour le chiffrage de quelques travaux à la boulangerie

ORDRE DU JOUR :

1- Signature de l'avenant n°1 de la convention pour la constitution d'un groupement de commande pour l'achat d'énergies avec le SIEL

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre l'effacement des consommations électriques à certaines de certains jours lors des pics nationaux de consommation, le SIEL propose de renouveler les adhésions au groupement d'achat d'énergie.

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

CONSIDERANT que la commune de Fontanès adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.

CONSIDERANT que la commune de Fontanès participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

CONSIDERANT les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,

CONSIDERANT que pour l'énergie considérée seuls les contrats, transférés au SIEL-TE Loire, entrent dans le groupement au libre choix de la commune de Fontanès,

CONSIDERANT que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

APPROUVE l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

Délibération n° 2026-032 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

2- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Délibération n° 2026-033 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

3- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le mandat 2026-2032

Pour faire suite aux élections municipales de cette année, les communes de Saint-Etienne Métropole doivent désigner leurs représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges nettes liées aux transferts de compétences entre les communes et la Métropole. Un rapport est ensuite rédigé et soumis à l'approbation des communes membres.

Monsieur le Maire explique que cette commission, est composée d'au moins un représentant de chaque commune concernée choisi parmi les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Désigne** Monsieur Michel GANDILHON, Maire, comme représentant titulaire de la commune et Monsieur Nicolas PROUVOST, adjoint au Maire comme représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales.

Délibération n° 2026-034 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

4- Approbation du règlement intérieur des services périscolaire et cantine

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L212-4 et L.212-5,

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur des services périscolaire,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des services périscolaire (accueil périscolaire et cantine) ci-joint applicables aux usagers de l'école publique de Fontanès à compter du 1^{er} septembre 2026. Les évolutions concernent les tarifs des services du périscolaire et de restauration scolaire et quelques « toilettage » du règlement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement intérieur des services périscolaire (accueil périscolaire et cantine) tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur des services périscolaire (accueil périscolaires et cantine)
- DIT que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027

Délibération n° 2026-035 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00.

Compte rendu de délégations de pouvoirs

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 20 mars 2026, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 30 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ainsi il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

Date de signature	Objet	Montant HT
26/06/2026	Lave-vaisselle - MAG&PRO	2 280 €
02/07/2026	Remplacement PC médiathèque - HAREVA NT	1 344 €